

ARRETE N°2021-44

PORTANT FIXATION DES TARIFS 2021-2022 DE RESTAURATION SCOLAIRE

DANS LES LYCEES PUBLICS FRANCILIENS

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'éducation ;

VU La délibération n° CP 2018-541 du 21 novembre 2018 relative à l'évolution de la politique de restauration scolaire dans les lycées publics ;

VU La délibération n° CP 2020-115 du 4 mars 2020 relative à l'évolution de la politique de la restauration scolaire dans les lycées publics ;

VU L'arrêté n° 20-60 du 13 mars 2020 portant revalorisation des tarifs de restauration scolaire dans les lycées publics franciliens ;

VU L'arrêté n°2021-05 du 14 janvier 2021 portant délégations de signature du Pôle Lycées

Considérant la baisse de 1,36% de l'indice des prix à la consommation en 2020 et le mécanisme de reconduction du tarif prévu en cas d'évolution négative approuvé par le point IV de l'annexe III à la délibération n° CP 2018-541 du 21 novembre 2018 modifiée ;

ARRÊTE

Article unique :

Décide de reconduire les tarifs de restauration des élèves, des commensaux et autres usagers de la restauration scolaire ainsi que le tarif régional de référence à compter de la rentrée scolaire 2021 tel que détaillé en annexe I au présent arrêté.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine,
Le 08/04/2021

Pour Madame la Présidente du Conseil régional
et par délégation,

CATHERINE
DUBOSCQ ID

Signature numérique de
CATHERINE DUBOSCQ ID
Date : 2021.04.08 10:25:31
+02'00'

Sarah KOWAL
La Directrice Générale Adjointe
en charge du Pôle Lycées

Annexe I – Tarifs de restauration applicables à la rentrée scolaire 2021

En application de la délibération n° CP 2018-541 du 21 novembre 2018, les tarifs de restauration 2020-2021 sont reconduits au titre de l'année scolaire 2021-2022 compte tenu de la baisse de l'indice annuel des prix à la consommation retenu. Tous les tarifs sont concernés, tarifs élèves, commensaux et autres usagers ainsi que le tarif de référence régional.

➤ **Indice 2020 et taux d'évolution des tarifs**

Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 - Cantines - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire		
Nomenclature. COICOP :	11.1.2.0.1	
Identifiant. Insee :	001765066	
Année civile	Base	Evolution N/N-1
2020	105,48	- 1,36%(1)
2019	106,94	

(1) calcul du taux d'évolution 2020: $((105,48 / 106,94) - 1) * 100 = - 1,36 \%$

➤ **Tarifs « élèves » rentrée 2021**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
POUR RAPPEL TARIFS AU TICKET RENTREE 2020 (*) (1)	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €
TARIFS AU TICKET RENTREE 2021 (*) (1)	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €

(*) L'EPLE APPLIQUE UNE REDUCTION DE 30 CENTIMES PAR REPAS SUR LES TARIFS DE LA GRILLE CI-DESSUS DANS LE CADRE D'UNE FORMULE D'INSCRIPTION AU FORFAIT.

(1) DISPOSITION APPLICABLE HORS DISPOSITION SPECIFIQUE PREVUE DANS LES CONVENTIONS REGION/DEPARTEMENT RELATIVES A LA GESTION DES CITES SCOLAIRES AINSI QUE DANS CERTAINES CONVENTIONS SPECIFIQUES.

➤ **Tarifs « commensaux et autres usagers » rentrée 2021 :**

	Tarifs rentrée 2020	Reconduction des tarifs pour la rentrée 2021
Elève occasionnel	4,09 €	4,09 €
Stagiaires formation GRETA	4,09 €	4,09 €
Commensaux et formateurs GRETA, et agents régionaux en mission (1) :		
Indice ≤380	2,71 €	2,71 €
Indice >381 et ≤466 :	4,29 €	4,29 €
Indice >466 :	5,32 €	5,32 €
Les publics hébergés dans les restaurations scolaires des lycées franciliens ou des cités mixtes régionales (collégiens, élèves d'école élémentaire, commensaux...) (2)	4,09 € ticket 3,79 € forfait	4,09 € ticket 3,79 € forfait
Passagers adultes	6,34 €	6,34 €

(1) Ces tarifs sont soumis à la présentation d'un justificatif d'indice de rémunération.

(2) Disposition applicable hors disposition spécifique prévue dans les conventions Région/Département relatives à la gestion des cités scolaires

➤ **Tarifs de référence régional rentrée 2021**

Tarif de référence régional en vigueur à la rentrée 2020	Tarif de référence reconduit rentrée 2021
3,03 € (*)	3,03 €

*TARIF DE REFERENCE DANS LE CADRE DES FORMULES D'INSCRIPTION AU FORFAIT : - 0,30 €.